

2 L SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2450 Chemin de l'Ubac - 13111 COUDOUX
909 786 493 RCS SALON DE PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à – 47 768 euros en totalité au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à – 8 0005 euros.

L'Associé Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :

9E8AA2304C25428...